

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} Marie-Françoise de Tassigny et Nelly Guichard

Date de dépôt: 6 mars 2001

Messagerie

Proposition de motion

concernant un soutien accru aux élèves en grandes difficultés

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le vote du Grand Conseil le 31 août 2000 instituant une généralisation de la 7^e hétérogène au Cycle d'orientation,
- le vote négatif du peuple le 4 mars 2001 de la loi généralisant la 7^e hétérogène au Cycle d'orientation,
- les conclusions de l'étude du SRED (Service de recherche en éducation),
- les déclarations du Conseil d'Etat au sujet des élèves en grandes difficultés,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans les meilleurs délais des solutions concernant les élèves du Cycle d'orientation en grandes difficultés,
- à renforcer les passerelles entre les diverses sections du Cycle d'orientation,
- à consacrer des moyens financiers pour les élèves en échec scolaire et pour la formation des enseignants destinés à cette mission délicate.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La loi, votée par la majorité du Grand Conseil le 31 août 2000, exigeait une généralisation de la 7^e hétérogène à l'ensemble des Cycles d'orientation et ceci dans un temps record de deux ans, soit pour la rentrée 2002. Par son net refus de cette loi (65 %), le peuple a montré qu'il tenait à la qualité de l'enseignement et qu'il estimait que les structures actuelles étaient suffisamment souples pour prendre en compte les différents parcours des élèves et respecter une égalité de chance pour chacun.

L'école et les enseignants ont une mission difficile, particulièrement avec les adolescents et particulièrement dans les régions du canton les moins favorisées socialement. La réalité sociale de certains quartiers a beaucoup changé ces dernières années. La classe hétérogène ne ferait que compliquer la tâche des enseignants dans ces écoles. En raison de leur nombre et de l'ampleur de leurs difficultés scolaires, les maîtres n'auraient plus ni le temps ni les moyens d'encadrer et de soutenir les élèves qui en ont le plus besoin.

L'école est bien plus qu'un lieu de socialisation ! Elle se doit de conduire chaque élève vers des apprentissages nouveaux et des compétences acquises. C'est seulement au travers d'objectifs et des modalités de travail réellement adaptés à sa situation scolaire et à son développement que l'élève peut progresser.

L'étude du SRED retient essentiellement que le problème de l'intégration des élèves faibles et en difficulté reste la préoccupation de toutes les directions. Par conséquent, c'est à l'intention de ces élèves qu'il convient de renforcer leur prise en compte.

Dans certains cycles, les structures actuelles permettent un déroulement progressif de l'orientation des élèves avec des possibilités de soutien, d'encouragement et de valorisation des parcours scolaires selon les aptitudes et les intérêts de l'élève.

Pour que le Cycle d'orientation reste un instrument efficace de démocratisation des études, les dispositifs -tels la dérogation, le passage à l'essai, l'assistance pédagogique, les cours d'appui, le transfert- devraient être généraliser à l'ensemble des cycles pour donner un maximum de chance à chaque élève.

En espérant que vous ferez bon accueil à cette motion, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de la renvoyer à la Commission de l'enseignement.